

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

EXTR.
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absent excusé : Pierre BADER (*procuration donnée à Sarah BADER*)

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents12
- Votants13

Objet : Participation aux frais de randonnée avec nuitée au camping de l'Etang des Bois de l'école Marc' O'Neill

Délibération n°61/2024

Madame le Maire expose : deux classes élémentaires (CM2 et CE2-CM1) de l'école Marc O'Neill de Lorris ont sollicité, le 20 novembre dernier, une participation financière de la municipalité de Noyers pour un projet de randonnée sur deux jours, avec hébergement sur une nuitée au camping de l'Etang des Bois. Leur budget est estimé à moins de 1 000 €.

Madame le Maire précise que l'an dernier, la même demande avait été formulée à la collectivité. Celle-ci était parvenue trop tardivement. Or, le budget annuel avait été déjà établi et la dépense non prévue au budget. La collectivité avait toutefois décidé de verser, la somme de 81 euros, soit 5.75 € par enfant de Noyers ayant participé à cette randonnée.

Après concertation avec la Mairie de Lorris, **Madame le Maire propose** que la collectivité participe à ce séjour pour un montant plafonné à 80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de participer à ce séjour, pour un montant total plafonné à 80 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.